

# **VOLET AMBULATOIRE**

**ANNEXE ZONAGE** 

# SOMMAIRE

A)DETERMINATION DES ZONES FRAGILES ET EN DIFFICULTE EN OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS	<u>3</u>
1.METHODOLOGIE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC	<u>3</u>
1.1.Mise en place d'un groupe de travail sur l'offre de soins de 1er recours.	<u>3</u>
1.2.Elaboration d'une méthodologie par étapes.	4
1.2.1.Etape 1 – Elaboration d'un diagnostic régional de l'offre de soins de premier recours	4
1.2.2.Etape 2 – Définition d'un zonage de l'offre de soins de premier recours par bassin de vie et pseudo-canton.	4
1.2.3 Etape 3 – Identification des zones en difficulté en matière d'offre de soins de premier recours.	5
1.2.4.Etape 4 – Détermination d'actions prioritaires au sein des zones en difficulté.	6
1.2.5.Etape 5 - Identifier parmi les zones en difficulté, des « zones fragiles » au sens de l'article L1434-7 du code de santé publique	<u></u> 6
2.IDENTIFICATION DES ZONES EN DIFFICULTE ET DES ZONES FRAGILES	8
2.1.Zones en difficulté et zones fragiles	8
2.2.Présentation des zones en difficulté en offre de soins de 1er recours.	<u></u> 9
2.3.Propositions des zones fragiles en offre de soins de 1er recours.	<u></u> 9
3.CARTOGRAPHIE DES ZONES EN DIFFICULTE ET DES ZONES FRAGILES EN OFFRE DE SOINS DE 1er RECOURS	10
4.LIBELLE DES COMMUNES DES ZONES EN DIFFICULTE ET FRAGILES.	11

## A) DETERMINATION DES ZONES FRAGILES ET EN DIFFICULTE EN OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

Groupe de travail SROS Ambulatoire Offre de soins de 1<sup>er</sup> recours

#### 1. METHODOLOGIE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC

## 1.1. Mise en place d'un groupe de travail sur l'offre de soins de 1er recours

Le 17 février dernier, un groupe de travail composé d'experts internes et d'experts externes à l'ARS a été constitué. Sont associés en tant qu'experts internes :

- DOS Représentants du Département du 1er recours et de la continuité des soins
- DOS Représentants des Equipes territoriales (médecin, non-médecin)
- DSEE Services Etudes et Statistiques

Sont associés en tant qu'experts externes :

- Conseil Régional
- URPS Médecins
- URPS Infirmiers
- URPS Masseurs-kinésithérapeutes
- Coordination Régionale de l'assurance maladie
- Conseil Régional de l'Ordre des Médecins
- Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers
- Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes
- Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Nord CDOM 59
- Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Pas de Calais CDOM 62
- Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers du Nord CDOI 59
- Conseil Départemental de l'Ordre des infirmiers du Pas de Calais CDOI 62
- Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes du Nord CDOMK 59
- Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes du Pas de Calais CDOMK 62
- Représentant des Usagers

## 1.2. Elaboration d'une méthodologie par étapes

Le groupe de travail s'est accordé sur une méthodologie générale, bâtie de façon consensuelle, dans le souci d'atteindre l'objectif fixé : définir un zonage de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours en identifiant des zones en difficulté, sur lesquelles seront priorisées les actions régionales de l'ARS. Dans le cadre de cette méthodologie, quatre étapes sont distinguées :

#### 1.2.1. Etape 1 – Elaboration d'un diagnostic régional de l'offre de soins de premier recours

L'objectif est d'avoir une vue d'ensemble sur les grands indicateurs en région, afin de permettre une analyse de l'offre de soins de premier recours sur un plan régional et par territoire de santé.

Près de 40 indicateurs ont été recensés par le groupe pour analyser sur un plan régional l'offre de soins de 1er recours.

## 1.2.2. Etape 2 – Définition d'un zonage de l'offre de soins de premier recours par bassin de vie et pseudo-canton

L'unité géographique choisie est le bassin de vie ou pseudo-canton.

La méthode d'analyse utilisée est le scoring.

Six indicateurs sont retenus pour l'analyse du territoire sur la base de la méthodologie par scoring. Ces six indicateurs sont répartis en deux critères : un critère Offre de soins et un critère Besoins de santé, comportant chacun trois indicateurs.

## - Critère Offre de soins :

0	Zonage 1 (indicateurs combinés) : densité des médecins généralistes + activité moyenne des médecins
généralistes	
0	Zonage 2 (indicateurs combinés) : densité des infirmiers libéraux + activité moyenne des infirmiers libéraux
0	Zonage 3 (indicateurs combinés): densité des masseurs kinésithérapeutes libéraux + activité moyenne des
masseurs kinésithéra	apeutes libéraux

Zonage 4 : part des médecins généralistes de plus de 55 ans
Zonage 5 : part des infirmiers libéraux de plus de 55 ans

O Zonage 6 : part des masseurs kinésithérapeutes libéraux de plus de 55 ans

Les zonages 1, 2 et 3 sont la base de l'analyse des bassins de vie et pseudo-cantons Les zonages 4, 5 et 6 permettent de pondérer les premiers résultats

#### - Critère Besoins de santé :

0	Zonage 7 (indicateurs combinés) : prévalence des ALD + Part des bénéficiaires de la CMUC
0	Zonage 8 : Consommation de soins de médecins généralistes
	Zanaga 0 : Canagementian de agine d'infirmiera libéraux

O Zonage 10 : Consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes libéraux

Chaque bassin de vie ou pseudo-canton est ensuite classé en fonction de sa position dans la répartition totale des bassins de vie ou pseudo-cantons de la région avec une répartition par quintile, allant de très faible à très fort.

#### Pour les zonages 1, 2, 3 et 7, chaque indicateur est considéré comme :

- Très faible : quand il est dans les 10% les plus faibles ;
- o Faible : quand il est compris entre 10% et 25% ;
- o Moyen : quand il est compris entre 25% et 75% ;
- o Fort : quand il est compris entre 75% et 90%;
- Très fort : quand il est dans les 10% les plus forts.

## Ce classement se traduit par une répartition des zones en 5 profils codifiés par couleur :

- o Pour le zonage 1, 2 et 3, une répartition des zones allant de très sous-dotées à très fort dotées ;
- o Pour le zonage 4, une répartition des zones allant de très forts besoins à très faibles besoins.

Les indicateurs « part de professionnels de santé de plus de 55 ans » et « consommation de soins » sont analysés sur la base de leur taux et permettent une pondération des résultats obtenus via le scoring.

## 1.2.3. Etape 3 – Identification des zones en difficulté en matière d'offre de soins de premier recours

L'objectif de cette étape est de définir les zones en difficulté en matière d'offre de soins de premier recours sur lesquelles porteront prioritairement les actions régionales de l'ARS.

Le groupe propose de créer des profils de zone à partir du critère Offre de Soins de 1<sup>er</sup> recours en professions de santé (médecins généralistes, infirmiers libéraux, masseurs-kinésithérapeutes libéraux).

L'hypothèse retenue est que l'offre de soins en infirmiers libéraux ou l'offre de soins en masseurs-kinésithérapeutes est fort interdépendante de l'offre de soins en médecins généralistes.

Le groupe propose de prioriser les profils de zones suivantes pour identifier les zones en difficulté :

- zones très sous-dotées en médecins généralistes ;
- zones sous-dotées en médecins généralistes et très sous-dotées en infirmiers libéraux ;
- zones sous-dotées en médecins généralistes et très sous-dotées en masseurs-kinésithérapeutes libéraux ;
- zones sous-dotées en médecins généralistes et sous-dotées en infirmiers libéraux ;
- zones sous-dotées en médecins généralistes et sous-dotées en masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

Un deuxième degré d'analyse est réalisé par le groupe sur les zones intermédiaires en médecins généralistes non étudiées lors de la première phase et qui apparaissent comme très sous-dotées ou sous-dotées en infirmiers libéraux et/ou masseurs kinésithérapeutes libéraux :

- zones très sous dotées en infirmiers libéraux et très sous-dotées en masseurs-kinésithérapeutes, non analysées car combinées à des zones intermédiaires en médecins généralistes ;
- zones très sous-dotées en infirmiers libéraux, non analysées car combinées à des zones intermédiaires en médecins généralistes ;
- zones très sous-dotées en masseurs kinésithérapeutes libéraux, non analysées car combinées à des zones intermédiaires en médecins généralistes ;
- zones sous-dotées en infirmiers libéraux, non analysées car combinées à des zones intermédiaires en médecins généralistes ;
- zones sous-dotées en masseurs kinésithérapeutes libéraux, non analysées car combinées à des zones intermédiaires en médecins généralistes.

Ce second degré d'analyse est réalisé sur la base des autres indicateurs :

- Part des médecins généralistes de plus de 55 ans (zonage 4)
- Part des infirmiers libéraux de plus de 55 ans (zonage 5)
- Part des masseurs-kinésithérapeutes libéraux de plus de 55 ans (zonage 6)
- Critère Besoins de Santé (zonage 7)
- Consommation de soins de médecins généralistes (zonage 8)
- Consommation de soins d'infirmiers libéraux (zonage 9)
- Consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes (zonage 10)

## 1.2.4. Etape 4 – Détermination d'actions prioritaires au sein des zones en difficulté

Le groupe de travail propose des actions pouvant être déployées au sein de ces zones en difficulté en matière d'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours, dans le cadre du volet ambulatoire du SROS.

Dans un second temps, ces actions prioritaires seront affinées par espace de projet, au sein d'un plan d'actions, et en fonction des caractéristiques de chaque zone en matière d'offre de soins, de besoins de soins, d'attractivité et sur la base des indicateurs travaillés au sein du groupe. Par ailleurs, un rapprochement avec les autres volets du SROS (volet hospitalier, volet médico-social, volet prévention) sera également réalisé sur ces zones.

## 1.2.5. Etape 5 - Identifier parmi les zones en difficulté, des « zones fragiles » au sens de l'article L1434-7 du code de santé publique

L'article L1434-7 du code de santé publique précise que le schéma « détermine, selon des dispositions prévues par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé ».

Le groupe de travail propose de définir ces zones fragiles au sein des zones en difficulté identifiées, sur la base d'une méthodologie par scoring avec comme indicateurs discriminants :

- la dotation en matière d'offre de soins de 1er recours, toute profession de santé,

- la part des professionnels de santé de plus de 55 ans, les besoins de santé du territoire,
- les dynamiques locales de territoire,
- la proximité d'un établissement de santé.

Pour déterminer les zones fragiles, un scoring est réalisé pour chaque zone en difficulté de la façon suivante :

- <sup>1</sup> Chaque zone totalise un nombre de points sur la base de l'indicateur Offre de soins de 1<sup>er</sup> recours
- <sup>2</sup> Le score obtenu est pondéré par le retrait d'un point (-1) lorsque :
  - la part des médecins généralistes de plus de 55 ans est supérieure à 50% ;
  - la part des infirmiers libéraux de plus de 55 ans est supérieure à 50% ;
  - la part des masseurs-kinésithérapeutes libéraux de plus de 55 ans est supérieure à 50% ;
  - la zone est en très fort ou fort besoin de santé ;
  - le territoire ne bénéficie pas d'une dynamique locale forte ;
  - la zone est éloignée de 15 km ou plus d'un établissement de santé.
- <sup>3</sup> Les zones totalisant le(s) plus faible(s) scores sont analysées comme zones fragiles.

#### 2. IDENTIFICATION DES ZONES EN DIFFICULTE ET DES ZONES FRAGILES

## 2.1. Zones en difficulté et zones fragiles

Sont dites « zones en difficulté », les zones identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du volet ambulatoire du SROS, comme des zones d'offre de soins de premier recours qui nécessitent d'être confortées sur le plan démographique (médical, paramédical) et sur lesquelles seront priorisées les actions régionales de l'ARS.

Ces zones correspondent à des espaces de projet et sont définies à partir de la méthodologie générale élaborée dans le cadre des travaux du groupe Offre de Soins de 1<sup>er</sup> recours (*Annexe* 1).

Sont dites « zones fragiles », les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé prévues à l'article L.1434-7 du code de la santé publique. Ces zones sont déterminées par l'ARS dans le cadre du volet ambulatoire du SROS (article R.1434-4 du code de santé publique). Conformément à la méthodologie proposée par le groupe de travail, les zones fragiles sont définies au sein des zones en difficulté.

Ces zones bénéficieront donc, en sus des mesures régionales de soutien de l'ARS aux zones en difficulté, de mesures générales supplémentaires :

- o exonération de l'impôt sur le revenu sur les astreintes versées dans le cadre de la permanence des soins ;
- o aides spécifiques des collectivités territoriales en matière d'aides à l'installation et maintien des professionnels et aides aux étudiants en médecine ;
- o contrat d'engagement de service public.

La définition des zones fragiles est limitée par un cadrage national dont l'objectif est de tenir compte des inégalités de médecins entre les régions. Ainsi, la part de population vivant dans les zone fragiles ne devra pas dépasser la part de la population régionale vivant dans un bassin de vie dont la densité de médecins généralistes est inférieure à 30% de la moyenne nationale. En région Nord-Pas de Calais, cela représente 4% de la population soit un bassin de 161 099 personnes.

## 2.2. Présentation des zones en difficulté en offre de soins de 1er recours

Ardres	Bertincourt	Douai-Nord	Hondschoote	Loos-en-Gohelle	Steenvoorde
Auchel	Bourbourg	Fauquembergues	Hucqueliers	Maubeuge-Nord	Tourcoing-Nord
Audruicq	Bruay-la- Buissière	Flines-lez- Raches	Lannoy	Maubeuge-Sud	Thérouanne
Aulnoye- Aymeries	Cambrai-Est	Fourmies	Le Cateau- Cambrésis	Montigny-en-Gohelle	Trélon
Auxi-le-Château	Cassel	Fruges	Leforest	Montreuil	Valenciennes-Nord
Avesnes-le- Comte	Condé /l'Escaut	Grande-Synthe	Lens	Neuville-en-Ferrain	Valenciennes-Sud
Avion	Croisilles	Harnes	Le Portel	Norrent-Fontes	Villeneuve d'Ascq
Barlin	Denain	Hautmont	Liévin	St-Amand-les-E-Rive droite	Watten
Bavay	Desvres	Hesdin	Lumbres	Sallaumines	Wattrelos

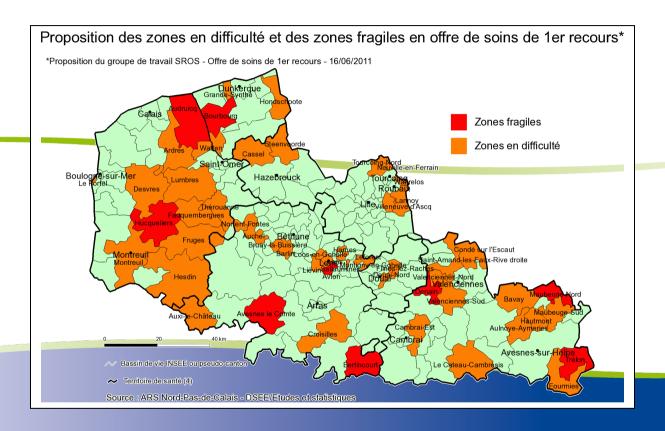
Ces **54 zones en difficulté** représentent au sein de la région, un bassin de 1 076 206 habitants, répartis dans 579 communes.

## 2.3. Propositions des zones fragiles en offre de soins de 1er recours

Audruicq	Avion	Bourbourg	Hucqueliers	Sallaumines
Avesnes le Comte	Bertincourt	Denain	Maubeuge Nord	Trélon

Ces **10 zones fragiles** en offre de soins de 1<sup>er</sup> recours représentent au sein de la région, un bassin de 160 732 habitants, conformément au cadrage national (seuil maximal : 161 099 habitants), répartis dans 113 communes.

## 3. CARTOGRAPHIE DES ZONES EN DIFFICULTE ET DES ZONES FRAGILES EN OFFRE DE SOINS DE 1er RECOURS



## 4. LIBELLE DES COMMUNES DES ZONES EN DIFFICULTE ET FRAGILES

Libellé	Code Zone	communes
		Ardres
		Audrehem
		Autingues
		Balinghem
		Bonningues-lès-Ardres
		Brêmes
		Clerques
		Guemps
		Journy
Ardres	62038	Landrethun-lès-Ardres
		Louches
		Mentque-Nortbécourt
		Nielles-lès-Ardres
		Nordausques
		Nort-Leulinghem
		Rebergues
		Rodelinghem
		Tournehem-sur-la-Hem
		Zouafques

Auchel	6263	Ames Amettes Auchel Burbure Cauchy-à-la-Tour
Auchel	6263	Ecquedecques Ferfay Lespesses Lières Lozinghem
Audruicq	<mark>6206</mark>	Audruicq

		Muncq-Nieurlet
		Nortkerque Nortkerque
		Nouvelle-Église
		Offekerque
		Oye-Plage
		Polincove
		Recques-sur-Hem
		Ruminghem
		Sainte-Marie-Kerque
		Saint-Folquin
		Saint-Omer-Capelle
		Vieille-Église
		Zutkerque
		Aulnoye-Aymeries
		Bachant
		Berlaimont
		Écuélin
Aulnovo		Leval
Aulnoye- Aymeries	59033	Monceau-Saint-Waast
Aymenes		Noyelles-sur-Sambre
		Pont-sur-Sambre
		Saint-Remy-Chaussée
		Sassegnies
		Vieux-Mesnil
Auxi-le-	62060	Auxi-le-Château
Château		Beauvoir-Wavans
		Boffles
		Buire-au-Bois
		Fontaine-l'Étalon
		Gennes-Ivergny
		Haravesnes
		Noeux-lès-Auxi
		Le Ponchel
		Quoeux-Haut-Maînil

		Rougefay
		Tollent
		Vaulx
		Villers-l'Hôpital
		Willencourt
		-
		Ambrines
		Avesnes-le-Comte
		Barly
		Bavincourt Bavincourt
		Beaudricourt
		Beaufort-Blavincourt
		Berlencourt-le-Cauroy
		<u>Coullemont</u>
		Couturelle Couturelle
		Denier
		Estrée-Wamin
		Fosseux
		Givenchy-le-Noble
Avesnes-le- Comte	<b>62063</b>	Grand-Rullecourt
	<u></u>	Hauteville
		Izel-lès-Hameau
		Lattre-Saint-Quentin
		Liencourt
		Lignereuil Manin
		IVIALIII
		Noyellette Noyellette
		Noyellette Noyelle-Vion
		Noyellette Noyelle-Vion Sars-le-Bois
		Noyellette Noyelle-Vion Sars-le-Bois Saulty
		Noyellette Noyelle-Vion Sars-le-Bois Saulty Sombrin
		Noyellette Noyelle-Vion Sars-le-Bois Saulty Sombrin Sus-Saint-Léger
		Noyellette Noyelle-Vion Sars-le-Bois Saulty Sombrin

		Barlin
		Drouvin-le-Marais
		Gosnay
Barlin	6064	Haillicourt
Bariin	6264	Hesdigneul-lès-Béthune
		Houchin
		Ruitz
		Vaudricourt
		Amfroipret
		Audignies
		Bavay
		Bellignies
		Bermeries
		Bettrechies
	5908	Feignies
		La Flamengrie
Bavay		Gussignies
		Hargnies
		Hon-Hergies
		Houdain-lez-Bavay
		La Longueville
		Mecquignies
		Obies
		Saint-Waast
		Taisnières-sur-Hon
<b>Bertincourt</b>	<mark>6211</mark>	Barastre
		Beaumetz-lès-Cambrai
		Bertincourt Bertincourt
		Beugny Beughy Beughy
		Bus Bus
		Haplincourt Haplincourt
		Havrincourt Havrincourt
		Hermies Hermies
		Lebucquière Lebucquière
		<mark>Léchelle</mark>

		Metz-en-Couture
		Morchies Morchies
		Neuville-Bourjonval
		Rocquigny
		Ruyaulcourt
		Trescault
		<mark>Vélu</mark>
		Ytres
		Bourbourg
		Brouckerque
Doughouse	59094	Cappelle-Brouck
Bourbourg	<del>59094</del>	Drincham
		Looberghe
		Saint-Pierre-Brouck
Bruay-la- Buissière	6288	Bruay-la-Buissière
		Awoingt
		Cagnoncles
		Cauroir
		Escaudoeuvres
		Eswars
		Estrun
Cambrai-Est	5913	lwuy
		Naves
		Niergnies
		Ramillies
		Séranvillers-Forenville
		Thun-l'Évêque
		Thun-Saint-Martin
Cassel	5916	Arnèke
		Bavinchove
		Buysscheure
		Cassel
		Hardifort
		Noordpeene

Ochtezeele
Oxelaëre
Rubrouck
Sainte-Marie-Cappel
Wemaers-Cappel
Zermezeele
Zuytpeene

		Condé-sur-l'Escaut
		Crespin
		Escautpont
		Fresnes-sur-Escaut
Condé-sur-	5040	Hergnies
L'Escaut	5919	Odomez
		Saint-Aybert
		Thivencelle
		Vicq
		Vieux-Condé
Croisilles	6220	Ablainzevelle
		Ayette
		Boiry-Becquerelle
		Boisleux-au-Mont
		Boisleux-Saint-Marc
		Boyelles
		Bucquoy
		Bullecourt
		Chérisy
		Courcelles-le-Comte
		Croisilles
		Douchy-lès-Ayette
		Écoust-Saint-Mein
		Fontaine-lès-Croisilles
		Guémappe
		Hamelincourt
		Héninel

		Hénin-sur-Cojeul
		Moyenneville
		Saint-Léger
		Saint-Martin-sur-Cojeul
		Wancourt
		Abscon
		Denain
		Douchy-les-Mines
<b>Denain</b>	<b>5921</b>	Escaudain
		Haveluy
		Hélesmes
		Wavrechain-sous-Denain
Desvres	6221	Alincthun
		Bainghen
		Bécourt
		Bellebrune
		Belle-et-Houllefort
		Bezinghem
		Bournonville
		Brunembert
		Colembert
		Courset
		Crémarest
		Desvres
		Doudeauville
		Escoeuilles
		Henneveux
		Longfossé
		Longueville
		Lottinghen
		Menneville
		Nabringhen
		Quesques
		Saint-Martin-Choquel
		Selles

		Canlaggues
		Senlecques
		Vieil-Moutier
		Le Wast
		Wirwignes
		Anhiers
Douai-Nord	5922	Lallaing
Bodal-Nord	332 <b>2</b>	Sin-le-Noble
		Waziers
		Audincthun
		Avroult
		Bomy
		Coyecques
		Dennebroeucq
Fauquembergues	62325	Fauquembergues
		Merck-Saint-Liévin
		Reclinghem
		Renty
		Saint-Martin-d'Hardinghem
		Thiembronne
Flines-lez-		
Raches	59239	Flines-lez-Raches
i tuonee		Anor
		Féron
		Fourmies
		Ohain
Fourmies	59249	Rainsars
1 outlines	39249	Ramousies
		Sains-du-Nord
		Wallers-en-Fagne
		Wignehies
		Ambricourt
	2000 1	Avondance
Fruges	62364	Azincourt
		Beaumetz-lès-Aire
		Canlers

		Coupelle-Neuve
		Coupelle-Vieille
		Crépy
		Créquy
		Embry
		Fruges
		Hézecques
		Laires
		Lebiez
		Lisbourg
		Lugy
		Maisoncelle
		Matringhem
		Mencas
		1 111
		Planques
		Prédefin
		Radinghem
		Rimboval
		Royon
		Ruisseauville
		Sains-lès-Fressin
		Senlis
		Torcy
		Tramecourt
		Verchin
		Verchocq
		Vincly
Grande-Synthe	5973	Fort-Mardyck
Grande-Synthe	5975	Grande-Synthe
		Estevelles
Harnes	6255	Harnes
		Pont-à-Vendin
Hautmont	5969	Beaufort

		Boussières-sur-Sambre
		Éclaibes
		Hautmont
		Limont-Fontaine
		Neuf-Mesnil
		Saint-Remy-du-Nord
		Aubin-Saint-Vaast
		Auchy-lès-Hesdin
		Béalencourt
		Beaurainville
		Blangy-sur-Ternoise
		Blingel
		Boubers-lès-Hesmond
		Bouin-Plumoison
		Brévillers
		Capelle-lès-Hesdin
		Caumont
		Cavron-Saint-Martin
		Chériennes
		Contes
Hesdin	62447	Douriez
		Éclimeux
		Fillièvres
		Fresnoy
		Fressin
		Galametz
		Grigny
		Guigny
		Guisy
		Hesdin
		Heemond — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
		Hesmond
		Huby-Saint-Leu
		Huby-Saint-Leu Incourt
		Huby-Saint-Leu

		La Loge
		Loison-sur-Créquoise
		Marconne
		Marconnelle
		Marenla
		Mouriez
		Neulette
		Noyelles-lès-Humières
		Offin
		Le Parcq
		Le Quesnoy-en-Artois
		Raye-sur-Authie
		Regnauville
		Rollancourt
		Sainte-Austreberthe
		Saint-Georges
		Tortefontaine
		Vacqueriette-Erquières
		Vieil-Hesdin
		Wail
		Wambercourt
		Wamin
		Willeman
		Ghyvelde
		Hondschoote
Hondschoote	5931	Killem
Holiuschoole	3931	Les Moëres
		Oost-Cappel
		Rexpoëde
<b>Hucqueliers</b>	<mark>62463</mark>	Aix-en-Ergny
		Alette
		Avesnes
		Beussent
		Bimont Bimont
		Bourthes Bourthes

Le Cateau-

Cambrésis

		Campagne-lès-Boulonnais
		<u>Clenleu</u>
		Enquin-sur-Baillons
		Ergny
		Herly
		Hucqueliers
		Humbert
		Maninghem Maninghem
		Parenty
		Preures
		Quilen
		Rumilly
		Saint-Michel-sous-Bois
		Wicquinghem
		Zoteux
Lannoy	5933	Anstaing
		Baisieux
		Chéreng
		Officially
		Forest-sur-Marque
		Forest-sur-Marque Gruson
		Forest-sur-Marque
		Forest-sur-Marque Gruson
		Forest-sur-Marque Gruson Hem
		Forest-sur-Marque Gruson Hem Lannoy
		Forest-sur-Marque Gruson Hem Lannoy Leers
		Forest-sur-Marque Gruson Hem Lannoy Leers Lys-lez-Lannoy
		Forest-sur-Marque Gruson Hem Lannoy Leers Lys-lez-Lannoy Sailly-lez-Lannoy

Bazuel

La Groise

Le Cateau-Cambrésis Catillon-sur-Sambre Croix-Caluyau Forest-en-Cambrésis

59136

	<u> </u>	
		Honnechy
		Mazinghien
		Montay
		Neuvilly
		Ors
		Pommereuil
		Rejet-de-Beaulieu
		Reumont
		Saint-Benin
		Saint-Souplet
		Troisvilles
		Courcelles-lès-Lens
	2050	Dourges
Leforest	6256	Évin-Malmaison
		Leforest
Lens	6295	Lens
Le Portel	6276	Le Portel
Liévin	6291	Liévin
Loos-en- Gohelle	6250	Loos-en-Gohelle
Lumbres	6234	Acquin-Westbécourt
Lullibles	0234	Acquiri-vvestbecourt Affringues
		Allquines
		Bayenghem-lès-Seninghem
		Bléquin
		Boisdinghem
		Bouvelinghem
		Cléty
		Coulomby
		Elnes
		Esquerdes
		Hallines
		Haut-Loquin

Nielles-lès-Bléquin Ouve-Wirquin Pihem Quelmes Quercamps Remilly-Wirquin Seninghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			1
Ouve-Wirquin Pihem Quelmes Quercamps Remilly-Wirquin Seninghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wisnes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Petite Louvroil			Lumbres
Pihem Quelmes Quercamps Remilly-Wirquin Seinghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Petite Louvroil			
Quelmes Quercamps Remilly-Wirquin Seninghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Quercamps Remilly-Wirquin Seninghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Pihem
Remilly-Wirquin Seninghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Quelmes
Remilly-Wirquin Seninghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Quercamps
Seninghem Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Setques Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Surques Vaudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Waudringhem Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Wavrans-sur-l'Aa Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole  Maubeuge- Sud  5945 Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Wismes Wisques Zudausques Assevent Bersillies Bettignies Élesmes Gognies-Chaussée Jeumont Mairieux Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole  Maubeuge- Sud  5945 Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Zudausques  Assevent  Bersillies  Bettignies Élesmes  Gognies-Chaussée Jeumont  Mairieux  Marpent  Vieux-Reng  Villers-Sire-Nicole  Boussois  Cerfontaine  Colleret  Damousies  Ferrière-la-Grande  Ferrière-la-Petite  Louvroil			
Zudausques  Assevent  Bersillies  Bettignies Élesmes  Gognies-Chaussée Jeumont  Mairieux  Marpent  Vieux-Reng  Villers-Sire-Nicole  Boussois  Cerfontaine  Colleret  Damousies  Ferrière-la-Grande  Ferrière-la-Petite  Louvroil			Wisques
Maubeuge- Nord  Maubeuge- Nord  5944  5944  Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole  Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			
Maubeuge- Nord  5944  5944  Selesmes  Gognies-Chaussée  Jeumont  Mairieux  Marpent  Vieux-Reng  Villers-Sire-Nicole  Boussois  Cerfontaine  Colleret  Damousies  Ferrière-la-Grande  Ferrière-la-Petite  Louvroil			
Maubeuge- Nord  5944  Elesmes  Gognies-Chaussée  Jeumont  Mairieux  Marpent  Vieux-Reng  Villers-Sire-Nicole  Boussois  Cerfontaine  Colleret  Damousies  Ferrière-la-Grande  Ferrière-la-Petite  Louvroil			Bersillies
Maubeuge- Nord  5944  Elesmes  Gognies-Chaussée  Jeumont  Mairieux  Marpent  Vieux-Reng  Villers-Sire-Nicole  Boussois  Cerfontaine  Colleret  Damousies  Ferrière-la-Grande  Ferrière-la-Petite  Louvroil			Bettignies
Nord    Jeumont   Mairieux			Élesmes
Nord    Jeumont   Mairieux	Maubeuge-	FO.4.4	Gognies-Chaussée
Marpent Vieux-Reng Villers-Sire-Nicole  Maubeuge- Sud  5945 Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil		<del>5944</del>	Jeumont
Wieux-Reng Villers-Sire-Nicole  Maubeuge- Sud  5945  Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Mairieux
Maubeuge- Sud  5945 Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Marpent
Maubeuge- Sud  5945 Boussois Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Vieux-Reng
Cerfontaine Colleret Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Villers-Sire-Nicole
Colleret  Damousies  Ferrière-la-Grande  Ferrière-la-Petite  Louvroil	Maubeuge-	5945	Boussois
Damousies Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil	Sud		Cerfontaine
Ferrière-la-Grande Ferrière-la-Petite Louvroil			Colleret
Ferrière-la-Petite Louvroil			Damousies
Louvroil			Ferrière-la-Grande
			Ferrière-la-Petite
Obrechies			Louvroil
			Obrechies
Quiévelon			Quiévelon
Recquignies			Recquignies

		Rousies
		Wattignies-la-Victoire
Montigny-en- Gohelle	6274	Montigny-en-Gohelle
		Aix-en-Issart
		Attin
		Beaumerie-Saint-Martin
		Bernieulles
		Beutin
		Boisjean
		Brimeux
		La Calotterie
		Campigneulles-les-Grandes
		Campigneulles-les-Petites
		Écuires
		Estrée
		Estréelles
		Inxent
Montreuil	62588	Lépine
Montrean	02000	La Madelaine-sous-Montreuil
		Marant
		Marles-sur-Canche
		Montcavrel
		Montreuil
		Nempont-Saint-Firmin
		Neuville-sous-Montreuil
		Recques-sur-Course
		Roussent
		Saint-Denoeux Saint-Denoeux
		Saint-Josse
		Sempy
		Sorrus
		Tigny-Noyelle
NI	F000	Wailly-Beaucamp
Neuville-en-	5962	Neuville-en-Ferrain

Ferrain		
		Auchy-au-Bois
		Bourecq
Norrent-	6238	Ligny-lès-Aire
Fontes	0230	Norrent-Fontes
		Saint-Hilaire-Cottes
		Westrehem
		Bruille-Saint-Amand
Ot Amound		Château-l'Abbaye
St-Amand-	5055	Flines-lès-Mortagne
les-Eaux-Rive	5955	Hasnon
droite		Mortagne-du-Nord
		Raismes
Sallaumines	<mark>6231</mark>	Sallaumines
		Eecke
		Godewaersvelde
		Houtkerque
Steenvoorde	59580	Oudezeele
3.03.1.03.1.03		Steenvoorde
		Terdeghem
		Winnezeele
		Bousbecque
Tourcoing-		Halluin
Nord	5961	Linselles
		Roncq
		Clarques
		Delettes
		Dohem
Thérouanne		Enguinegatte
		Enquin-les-Mines
	62811	Erny-Saint-Julien
		Fléchin
		Herbelles
		Inghem
		Thérouanne

		Baives
		Eppe-Sauvage
		Glageon
<b>Trélon</b>	<mark>59601</mark>	Liessies
Troion.	<b>5555</b> 1	Moustier-en-Fagne
		Trélon
		Willies
		Aubry-du-Hainaut
Valenciennes-		Bellaing
Nord	5966	Petite-Forêt
		Wallers
		Artres
		Aulnoy-lez-Valenciennes
		Famars
		Haulchin
		Hérin
		Maing
Valenciennes-		Monchaux-sur-Écaillon
Sud	5967	Oisy
		Prouvy
		Quérénaing
		Rouvignies
		La Sentinelle
		Thiant
		Trith-Saint-Léger
		Verchain-Maugré
Villeneuve- d'Ascq	5984	Villeneuve-d'Ascq
		Bayenghem-lès-Éperlecques
		Éperlecques
		Holque
Watten	59647	Millam
		Saint-Momelin
		Watten
		Wulverdinghe

Wattrelos 5999	Wattrelos
----------------	-----------